

SAS SAMAIN, RICARD & associés
Huissiers de justice associés
31-33 rue Deparcieux - 75014 PARIS
Tél. : 01.43.20.55.95
Fax. : 01.43.20.85.75
scp@huissiers-samain-ricard.fr

Dossier : 82866 PRVG

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF ET LE VINGT-HUIT FÉVRIER
À 14 Heures

À LA REQUÊTE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES du 2/6/10 boulevard
Suchet - 1/9 avenue du Maréchal Maunoury et 1 place de Colombie à PARIS
16^{ème} arrondissement.

Représenté par son Syndic en exercice, le **CABINET GTF
GESTION TRANSACTIONS DE FRANCE**, au capital de 12 084 480 euros,
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 572 032 373, dont le siège
social est domicilié à PARIS 9^{ème} arrondissement 50 rue de Châteaudun.
Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en ces
qualités audit siège.

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Brigitte
RÉGNAULT, Avocat au Barreau de Paris, domiciliée à PARIS 9^{ème}
arrondissement - 92, rue de la Victoire, laquelle est constituée sur la présente
procédure de saisie immobilière,

Et en vertu,

D'un jugement rendu le 13 mars 2018 par le Tribunal d'Instance
du seizième arrondissement de Paris, signifié le 24 mai 2018 et devenu
définitif,

Je, Philippe RICARD, Membre de la SAS SAMAIN, RICARD & associés, Huissier de Justice Associé à la Résidence de Paris, y domiciliés, 31-33 rue Deparcieux à PARIS 14^{ème} arrondissement, soussigné,

Certifie m'être rendu, ce jour, dans l'immeuble sis à PARIS 16^{ème} arrondissement - 2/6/10 boulevard Suchet - 1/9 avenue du Maréchal Maunoury et 1 place de Colombie,

Je suis accompagné de :

- Monsieur Jean-Louis CHIERRE, représentant la Société CADIC, domiciliée à SAINT-GRATIEN 95210 -17 bis avenue Ernest Renan, en charge des certificats Loi Carrez et des diagnostics techniques prévus par la loi.

I – DÉSIGNATION DES BIENS

Les biens sont situés dans un ensemble immobilier situé à PARIS 16^{ème} arrondissement - 2/6/10 boulevard Suchet - 1/9 avenue du Maréchal Maunoury et 1 place de Colombie, cadastré Section DD n°1 pour une contenance cadastrale de 1 ha et 31 a, ayant fait l'objet d'un procès-verbal de cadastre le 4 novembre 1982, publié au service de la publicité foncière de Paris le 5 novembre 1982 Volume 32 51 n° 18.

Le lot n°401 : Une chambre en rez-de-jardin sise au 1 avenue du Maréchal Maunoury à PARIS 16^{ème} arrondissement et les 6/20790,50^{èmes} des parties communes générales.

Le lot n°452 : Une chambre au R+3 de l'escalier de service sise au 1 avenue du Maréchal Maunoury à PARIS 16^{ème} arrondissement et les 8/20790,50^{èmes} des parties communes générales.

II – RÉGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Cet immeuble a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi le 25 mai 1954 , déposé au rang des minutes de Maître BURTHERMIQUE notaire à Paris le 9 décembre 1954 publié au 3 ème bureau des hypothèques de la seine le 3 mars 1955 volume 2427 numéro 6.

- d'un état descriptif de division établi le 28 juillet 1970 par Maître BURTHERMIQUE, Notaire à PARIS, publié au 8^e bureau des hypothèques de PARIS le 9 février 1971 Volume 37 N° 2,

ayant fait l'objet de modificatifs :

- par Maître BURTHERMIQUE en date du 24 février 1972 publié le 18 avril 1972 Volume 391 N° 8,
- par Maître MOULIADE, Notaire à PARIS, en date du 14 mars 1985 publié le 2 avril 1985 Volume 4363 N° 15,
- par Maître MOULIADE en date du 19 mai 1989 publié le 2 octobre 1989 Volume 1989P N° 5336,
- par Maître MOULIADE en date du 21 janvier 1992 publié le 28 février 1992 Volume 92P N° 1036,
- par Maître MOULIADE en date du 21 janvier 1992 publié le 28 février 1992 Volume 92P N° 1037,
- par Maître MOULIADE en date du 4 novembre 1993 publié le 24 décembre 1993 Volume 93P N° 6355,
- par Maître MOULIADE en date du 17 novembre 1994 publié le 29 décembre 1994 Volume 1994P N° 7286,
- par Maître MOULIADE en date du 23 septembre 1999 publié le 22 octobre 1999 Volume 99P N° 7142,
- par Maître MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, Notaire à PARIS, en date du 20 septembre 2006 publié le 13 octobre 2006 Volume 2006P N° 6867,
- par Maître MAHOT DE LA QUERANTONNAIS en date du 26 octobre 2006 publié le 6 novembre 2006 Volume 2006P N° 7304,
- par Maître LELIEVRE, Notaire à PARIS, en date du 12 juin 2007 publié le 29 juin 2007 Volume 2007P N° 4203 et 12 juillet 2007 publié le 23 juillet 2007 Volume 2007P N° 4760,
- par Maître GAMET, Notaire à PARIS, en date du 9 février 2010 publié le 17 mai 2010 Volume 2010P N° 2849,
- par Maître FREMEAUX, Notaire à PARIS, en date du 7 avril 2011 publié le 28 avril 2011 Volume 2011P N° 2634,
- par Maître BUSSIÈRE-PIETTE, Notaire à MEUDON, en date du 6 octobre 2011 publié le 21 novembre 2011 Volume 2011P N° 7555, rectifié par acte du 13 octobre 2011 publié le 21 novembre 2011 Volume 2011P N° 7566, du 13 décembre 2011 publié le 20 décembre 2011 Volume 2011P N° 8190, et du 13 décembre 2011 publié le 20 décembre 2011 Volume 2011P N° 8194,
- par Maître CAGNIART, Notaire à PARIS, en date du 2 juillet 2012 publié le 30 août 2012 Volume 2012P N° 5657,
- par Maître ROUVRAIS, Notaire à PARIS, en date du 12 MAI 2014 publié le 28 novembre 2014 Volume 2014P N° 5969,
- par Maître MICHELEZ, Notaire à Paris du 13 décembre 2017 publié le 29 décembre 2017 volume 2017P N° 7304.
- par Maître EMILIEN, Notaire à PARIS le 2 août 2018 , publié le 25 novembre 2018 volume 2018P N° 5029.

Ces biens appartiennent à la SOCIETE IMMOBILIERE DU BOIS DE BOULOGNE - SIBB, en vertu de l'acte de vente dressé le 7 août 1929 par Maîtres MACIET et JOSSET, Notaires à PARIS, transcrit au 3ème bureau des hypothèques de la SEINE le 14 août 1929 Volume 937 N° 21, et inscrit le même jour Volume 430 N° 50

IV –OCCUPATION ET DESCRIPTION DES LOTS

LOT N° 452

On accède à cette chambre située au R+3 de l'escalier de service de l'immeuble du 1 avenue du Maréchal Maunoury à PARIS 16^e arrondissement par une porte équipée d'un verrou.

La chambre est vide de personnes.

La chambre a été refaite à neuf et se compose d'une pièce.

Cette chambre est équipée du chauffage collectif.

Le sol est recouvert d'un parquet en chêne clair.

• Les murs sont recouverts d'une peinture jaune à l'état neuf.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche à l'état neuf.

Cette pièce est équipée de :

- Un point lumineux au plafond muni d'un hublot.
- Une fenêtre en bois dont les vitres sont intactes, protégée par des persiennes métalliques.
- Un radiateur de chauffage central en allège de la fenêtre
- Un lavabo à l'état neuf alimenté en eau courante chaude et froide, pris sur un meuble en mélaminé à deux tiroirs. L'ensemble est surmonté de trois rangs de carreaux de céramique biseautés.

- Une tablette, un miroir et un point lumineux pris en imposte du lavabo.

- Une douche sur une estrade fermant par deux portes coulissantes.

L'ensemble de ces équipements est en très bon état.

Ce lot numéro 452 bénéficie des droits à l'usage d'un WC situé en face dans le couloir, lequel WC est partagé avec la chambre située à gauche. Ce WC est propre et en état.





LOT N° 401

On accède à cette chambre en rez-de-jardin sise au 1 avenue du Maréchal Maunoury à PARIS 16^{ème} arrondissement par une porte équipée d'un verrou.

La pièce unique à usage de chambre n'est pas occupée.

Cette chambre est équipée du chauffage collectif.

Le sol est recouvert d'un linoléum en très bon état.

Les murs sont recouverts d'une peinture jaune de facture récente et en très bon état.

Toutefois, le mur situé en allège de la fenêtre est couvert d'une peinture abîmée et dégradée avec des traces de bistre visibles notamment autour de la menuiserie de la traverse basse de la fenêtre.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche en très bon état.

Cette pièce est équipée de :

- Une arrivée de fils électriques au plafond munie de trois points de lumière.

- Une fenêtre ouvrant sur une cour anglaise dont la vitre opaque est intacte et protégée par des persiennes métalliques.

- Un radiateur de chauffage central en allège de la fenêtre

- Un lavabo alimenté en eau courante chaude et froide par un bloc de robinetterie, pris sur un meuble fermant par deux portes mélaminées.

- Un miroir pris en imposte du lavabo.



V – PARTIES COMMUNES

Le couloir d'accès est accessible par un escalier et par un ascenseur.

Le sol du couloir est recouvert d'un linoléum.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture propre et de facture récente.

L'électricité se compose de prises électriques C+T en saillie.

Absence actuellement d'alimentation électrique, l'alimentation électrique se faisait par les parties communes.



L'accès de ces deux chambres se fait par l'escalier de service dont l'entrée est dans la cour anglaise. Il existe un ascenseur, les parties communes sont en très bon état de même que les façades sur cour qui ont fait l'objet d'un ravalement récent.



TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

J'annexe au présent procès-verbal de description diverses photographies prises par moi-même au cours de ma vacation et corroborant mes dires.

Philippe RICARD
Huissier de Justice

□